

Commune de BARCY

Révision allégée du Plan local d'Urbanisme

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté n° 09-2018 du 05 avril 2018

M. le Maire de BARCY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme, arrêté en Conseil Municipal le 23 février 2018. À cet effet, Madame Marie-Françoise SÉVRAIN, consultante en environnement, a été désignée par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie de Barcy, du 26 avril 2018 au 26 mai 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi de 15h à 19h, le mercredi de 08h30 à 12h30, le jeudi de 15h à 19h, et le vendredi 9h à 11h.

Le dossier d'enquête publique, comportant des informations environnementales dans la notice explicative, le courrier de l'autorité environnementale (MRAe) dispensant la procédure d'une évaluation environnementale, l'avis de la CDPENAF et le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées et consultées, est consultable à la mairie et sur un poste informatique mis à disposition aux jours et horaires définis ci-dessus ainsi que sur le site internet : www.barcy77.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie, Place Sainte-Genève, aux dates suivantes : le jeudi 03 mai 2018 de 16h30 à 19h, le lundi 14 mai 2018 de 16h30 à 19h et le samedi 26 mai 2017 de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie, ou adressées, par courriel à l'adresse suivante : revisionplubarcy@gmail.com, par courrier au commissaire enquêteur à la Mairie de Barcy – Place Sainte-Genève - 77910 Barcy.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Barcy.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de BARCY pendant une durée d'un an.

Suite à la remise des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver le projet de révision allégée du PLU, si besoin modifié pour prendre en compte le résultat de l'enquête publique.

Date d'envoi à la publicité :

05/04/2018